

Règlement du concours

Présentation du concours

La Mairie de Thuret organise un concours "Pieds de murs Fleuris" destiné à encourager la participation des habitants au fleurissement de nos villages. Le concours a pour objet de récompenser les actions menées par les particuliers en fleurissant et entretenant les trottoirs.

Organisation du concours

Le concours est organisé par la mairie. Un jury sera composé d'une présidente de jury, de monsieur le Maire, de membres du conseil municipal et d'un agent technique.

Conditions de participation au concours

Le concours est ouvert aux habitants de la commune de Thuret ayant à cœur de fleurir nos trottoirs. Les pieds ne se trouvant pas sur le domaine public ne seront pas pris en compte. Les élus du conseil municipal ainsi que les membres du jury peuvent participer et être classés mais ne seront pas récompensés. Une visite du jury sera programmée début juillet, la date sera publiée sur le site de la commune.

Catégories

1. Graines offertes par la mairie et semées par les riverains
2. Pieds de murs composés par les riverains

Critères de sélection

Les membres du jury attribueront une note globale sur 10 décomposée comme suit :

1. Qualité florale : diversité des plantes, densité du pied de mur /3
2. Entretien : pratiques et moyens utilisés pour limiter l'arrosage, proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires /3
3. Environnement : intégration dans le milieu, respect des cheminements piétonniers, propreté générale /3
4. Vue d'ensemble /1

Attribution des prix

Les deux plus beaux pieds de murs de chaque catégorie seront récompensés. Quatre bons d'achats chez Bardyflore sont mis en jeu. Les lauréats seront prévenus individuellement. Les résultats du concours ainsi que les photos seront publiés sur le site de la commune ainsi que sur la lettre trimestrielle.

Inscriptions

L'inscription au concours, formalisée par la Mairie, implique l'acceptation du présent règlement et des décisions du jury. L'inscription du concours est totalement gratuite. Les bulletins d'inscription sont disponibles sur le site www.thuret.info ou en mairie aux heures de permanence. La clôture des inscriptions est fixée au 30 juin 2021.